



FOUNEX, LE 13 NOVEMBRE 2013/CL/10.01

**COMMUNE DE FOUNEX
MUNICIPALITE**

AFFAIRE TRAITÉE PAR M. JEAN-PIERRE DEBLUË

PREAVIS MUNICIPAL N° 35/2011 - 2016

**concernant une demande de crédit de CHF 62'000.00 en vue du
remplacement de l'éclairage public au chemin de la Marjolaine**

Madame la Présidente
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Suite à la tempête du 20 juin écoulé, d'importants dégâts ont été causés aux installations d'éclairage public du chemin de la Marjolaine.



La Romande Energie a donc décidé de procéder à la mise en souterrain de la ligne aérienne, ce qui a pour conséquence pour notre commune de procéder au remplacement des luminaires existants.

Projet

Le projet comprend la fourniture et pose de 9 mâts et luminaires de type RFL 530. Des socles de candélabres devront par ailleurs être créés



Par ailleurs, l'installation d'une armoire Romande Energie sera nécessaire car l'allumage se faisait auparavant au moyen d'une cellule crépusculaire, installée sur l'un des poteaux en bois qui a été démonté.

Coût des travaux

Le coût des travaux a été estimé sur la base du retour de soumissions, ceci comme suit :

Travaux de génie civil	24'000.00
Mâts et luminaires	21'400.00
Armoire électrique - tirage de câble	8'400.00
Alimentation armoire électrique	2'900.00
Sous-total	56'700.00
Divers et imprévus env. 10 %	5'300.00
Total général TTC	CHF 62'000.00

Conclusions

Au vu de ce qui précède, et compte tenu des explications qui vous été fournies ici, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Founex

vu le préavis municipal No 35/2011-2016 concernant une demande de crédit de CHF 62'000.00 en vue du remplacement de l'éclairage public au chemin de la Marjolaine

ouï le rapport de la commission des finances,

attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'adopter le préavis municipal N° 35/2011-2016 concernant une demande de crédit de CHF 62'000.00 en vue du remplacement de l'éclairage public au chemin de la Marjolaine
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de **CHF 62'000.00 (soixante-deux mille francs)**
3. de l'autoriser à prélever ce montant sur le fonds de rénovation travaux N° 9281.004,
4. de financer ces travaux par la trésorerie courante
5. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 11 novembre 2013 pour être soumis au Conseil communal de Founex.

Au nom de la Municipalité :

le Syndic

la Secrétaire :

François Debluë

Claudine Luquiens

le Municipal :

Jean-Pierre Debluë

Rapport de la Commission des finances concernant le préavis municipal
No 35/2011-2016 concernant une demande de crédit de CHF 62'000.00
en vue du remplacement de l'éclairage public au chemin de la Marjolaine.

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Les membres de la commission des finances se sont réunis le 13 novembre 2013 à la demande de la Municipalité pour examiner le préavis susmentionné, en présence de Messieurs Jean-Pierre Debluë et Philippe Schirato, Municipaux. Monsieur Jean-Pierre Debluë a présenté le projet en décrivant la nécessité du remplacement de l'éclairage du dit chemin en expliquant les travaux selon le plan de situation.

Après avoir entendu les réponses aux questions que nous avons posées, nous avons pu en débattre et rédiger le présent rapport.

Préambule

Au vue des importants dégâts causés aux installations d'éclairage public par la tempête du 20 juin de cette année au chemin de la Marjolaine, la Romande Energie a pris la décision de remplacer la ligne aérienne par une ligne souterraine, ceci afin d'éviter à cette zone très arborisée de subir de nouveaux dégâts dus aux intempéries. L'ECA ne couvrant pas les dégâts occasionnés aux routes y compris aux candélabres, cela implique que la commune doit payer intégralement le nouvel éclairage.

Projet

Cela comprend l'installation, la fourniture et la pose de 9 mâts de type RFL 530 (même modèle déjà posé En Ballessert), la création des socles pour la pose des candélabres et l'installation d'une armoire Romande Energie pour l'allumage des luminaires.

Coût des travaux

Suite au retour de soumissions, le coût des travaux a été estimé à CHF 62'000.00 TTC (voir détail sur le préavis).

Conclusion

En conclusion, la Commission des finances vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers :

1. d'adopter le préavis No 35 2011/2016 concernant la demande de crédit de CHF 62'000.00 TTC relative au remplacement de l'éclairage public au chemin de la Marjolaine.
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 62'000.00 (soixante-deux mille francs)
3. de l'autoriser à prélever ce montant sur le fonds de rénovation travaux No 9281.004
4. de financer ces travaux par la trésorerie courante
5. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux

Fait à Founex, le 25 novembre 2013

Denis LEHOUX

Maurice MICHIELINI

Hervé MANGE

Laurent KILCHHERR

Simon VAUCHER

Josephina RIJKE

Claude BRIFFOD